



YACHT CLUB
PORT FRÉJUS

TROPHEE PORT FREJUS FFV (5C) 4 et 5 SEPTEMBRE 2021

AVIS DE COURSES

La mention (DP) dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

PREAMBULE – MESURES SANITAIRES

- Les participants ont l'obligation de respecter les mesures sanitaires imposées par le Préfet du Var.

1. REGLES

- La régata sera régie par:
 - Les règles telles que définies par les « Règles de Course à la Voile 2021 – 2024 »,
 - Les prescriptions de la FFV,
 - Les règlements fédéraux,
 - La partie B, section II du règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à :
 - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie B-C-D-R1-R2-R3 norme CE, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5°-4°-3° catégorie de navigation ou équivalent.

- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- Compte tenu des conditions sanitaires à respecter les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site www.nvi-ins.fr (voir frais d'inscription).
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription au TROPHEE de PORT FREJUS sont fixés à 40 euros pour le bateau et 2 personnes (Le skipper et un équipier). Pour tout équipier supplémentaire un droit de d'inscription de 10 euros est demandé. Les frais d'inscription comprennent :

- la participation du bateau aux régates des 4 et 5 septembre 2021,
- Un polo Trophée de Port Fréjus offert pour le skipper et chaque équipier,
- Les petits déjeuners lors des briefings du samedi et dimanche matin,
- L'apéritif accompagné d'amuses bouche le samedi aux résultats de la première manche,
- Le cocktail dinatoire lors de la remise des prix.

Les frais d'inscription sont payables via le site www.nvi-ins.fr ou lors du premier briefing le samedi 4 septembre 2021.

4 PROGRAMME

- Briefing :
 - 04/09/2021 à 09h30
 - 05/09/2021 à 09h00
- Jours de course :

Date	Heure du signal d'avertissement	Classe
04/09/2021	11h00	B-C-D-R1-R2-R3
05/09/2021	10h30	B-C-D-R1-R2-R3

5 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- Les IC seront :
 - Affichées au tableau situé à proximité de la tente des inscriptions
 - Disponible en version électronique à l'adresse suivante : www.ycfrejus.fr

6 LES PARCOURS

- Le parcours sera précisé le jour du briefing par le comité organisateur. L'annexe PARCOURS des Instructions de course liste l'ensemble des parcours possibles.
- L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

7 SYSTEME DE PENALITE

- Pour les classes B-C-D-R1-R2-R3, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8 CLASSEMENT

- Une course doit être validée pour valider la compétition.
- Le classement de chaque classe sera effectué selon le système de points à minima.
- Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL.

9 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10 COMMUNICATION RADIO [DP]

- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11 DECISION DE COURIR

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

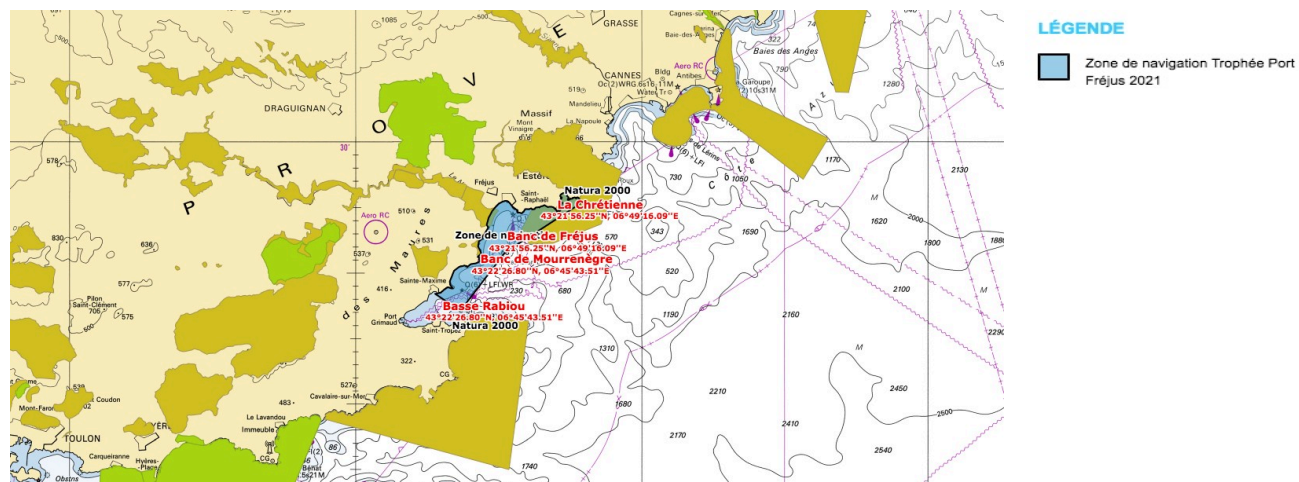
12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
 - Yacht Club de Fréjus – Capitainerie de Port Fréjus - 83600 Fréjus
 - Mail : info.ycfrejus@gmail.com
 - Tél : 06 11 17 92 05

ANNEXE ZONE DE NAVIGATION

Trophée Port Fréjus 2021

Zone de navigation Trophée Port Fréjus 2021



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1:433344